

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Houlon, 31 décembre [1849]

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Houlon](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (2)

Collation 1 p. (452)

Nature du document Copie manuscrite

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Houlon, 31 décembre [1849], Équipe du projet FamiliLettres (FamiliLettres de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 01/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/27241>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (FamiliLettres de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits FamiliLettres de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [31 décembre 1849](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Houlon](#)

Lieu de destination Reims (Marne)

Description

Résumé Au sujet d'une réclamation de Houlon : Houlon a opéré une retenue de 1,20 F pour un cendrier de cuisinière, que Godin ne comprend pas. Il accuse réception d'un versement de 384,15 F du 27 décembre 1849.

Mots-clés

[Appareils de cuisson](#), [Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Houlon

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité Commerce

Biographie Quincaillier à Reims (Marne) au XIXe siècle, distributeur d'appareils de la [manufacture Godin-Lemaire](#).

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Reims
26^{me} 31

452

M. Roulon

au retour de son voyage mon coiturier
m'a présenté une note par laquelle vous
lui avez retenu frs. 20^{fr} pour un andrier
je n'ai rien compris à cette réclamation car
les andriers de vos cuisiniers ont été exactement
mis pour les filles qui vous étaient adressés et en
outre un andrier de frs 46 retenu par votre
lettre du 8 courant ~~que le marchand est aussi~~
~~vous avoir bien remis il y a donc erreur malgre~~
~~cela j'en ai fait mettre un encre que vous~~
~~laissez dit m. sous est pas nécessaire~~
j'ai retenu de votre lettre du 24 oct
frs 94^{fr} 15 dont j'ai écrit votre compte
conformément à vos indications

agréé

M. Jauris et Malherbe

Ind. par Roulon
14550
2 janvier 45

votre facture du 15 août selon a frs 1206.60
en sus des 4 feuilles ^{lote} que je vous ai reçues
conformément à ma lettre du 10 ^{de} janvier
j'ai pris 4 autres feuilles pesant 44 Mils a frs 41.76
faisant ensemble frs 1248.37
compte 3 % sur frs 1211.40 36.33
je vous remets ci inclus 1175.04
à déduire 2 barres ^{en} carrés grasset 112 Mils 36.96

~~M. Grain et Jauris ont remis à Jauris une ou deux feuilles~~
~~de fer sans dire pourquoi la différence qui existait maintenant~~
~~sur les lots que je vous ai remis la différence~~
je dois en me fiant plus volontiers de ne
pas recevoir les fers carrés que vous avez promis me
faire j'en aurais demandé ailleurs si j'avais eu
à une pareille facture les 2 barres ^{en} carrés que
je vous laisse ci dessus pour compte devant
être aussi en fer forgé

ag. M. Grain m. s. s.